

## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz  
Séance du 9 décembre 2011

Présidence : Jacques Stirnimann, président

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- Vu le rapport sur le budget 2012 établi par la Municipalité en date du 08 novembre 2011
- Ouï le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

d'approuver le budget 2012 tel que présenté par la Municipalité :

- recettes budgétées :	fr. 8'307'400.00
- charges brutes budgétées :	fr. 8'533'200.00
- excédent de charges	<b>fr. 225'800.00</b>
- total des amortissements budgétés	fr. 613'600.00

Ainsi délibéré en séance du 9 décembre 2011

Le Président :  
Jacques Stirnimann

la secrétaire :  
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire :